COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 17 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt vingt quatre, le dix-sept du mois de février à dix heures se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M Luc AZELART,le membre le plus âgé, dûment convoqués le 12 février 2024.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Eugéna RITAINE, Luc AZELART, Roseline GUILBERT, Joseph CARLIER, Frédéric LELEU, Nelly MINET, Dorothée ANNEBICQUE, Michelle LEFEBVRE, Adrien DILLY, Etienne DILLY, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Isabelle BAHEU, Doriane DELHEZ.

Secrétaire de séance : RITAINE Eugéna

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n°9/2024 : délibération pour l'élection du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3eme tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus agé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur David DAMBRUNE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Madame la sous-préfète pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exutoire après dépôt
En sous-préfecture de Saint-omer le 17/02/2024
Et publication le 01/03/2024

Dohem, le 17/02/2024
Le maire

David DAMBRUNE

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
22 MARS 2024

MAIRIE DE DOHEM
62380